



**Ministère des solidarités et de la santé
Ministère du travail
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Ministère des sports**

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef
du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire
dans le domaine « prévention santé-environnement » au titre de l'année 2021

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat, notamment le 1° du II de l'article 25 ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu le décret n° 2013-176 du 27 février 2013 modifié portant statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 7 mai 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le domaine « prévention santé-environnement » ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le domaine « prévention santé-environnement » au titre de l'année 2021 :

Mme Armelle BREHIER

Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale à l'agence régionale de santé de Normandie ;
Présidente ;

M. Jordan BARLEMONT	Ingénieur d'études sanitaires à l'agence régionale de santé Ile de France – délégation départementale de l'Essonne ;
Mme Marjorie BROU	Ingénieure du génie sanitaire à la direction générale de la santé ;
M. Laurent HENOT	Ingénieur du génie sanitaire à l'agence régionale de santé Grand Est – délégation départementale de Haute Marne ;
M. Sébastien LESTERLE	Ingénieur du génie sanitaire à la direction générale de la santé ;
Mme Linda NOURRY	Ingénieure du génie sanitaire en chef à l'agence régionale de santé Bourgogne Franche Comté
Mme Mathilde RASSELET	Ingénieure du génie sanitaire à l'agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine – délégation départementale de la Corrèze ;

Article 2

En cas d'indisponibilité de Mme Armelle BREHIER, la présidence sera assurée par Mme Linda NOURRY.

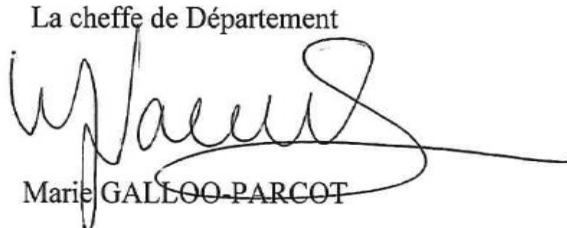
Article 3

Cet examen professionnel est classé dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 4

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 mai 2020

La cheffe de Département

Marie GALLOO-PARCOT